



UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTIONS DU
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LA LUTTE
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL FUNDS
AND PARTNERS GRANTS FOR FIGHT
AGAINTSAIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

DECISION N°

/D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/LNH du

29 OCT 2025

Portant attribution de la Demande de Cotation N°D13-317/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2025 du 05 septembre 2025 pour la production et la distribution des registres de suivi de la dispensation gratuite des traitements antipaludiques aux enfants de moins de cinq (05) ans.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;
 Vu la loi n° 2024/013du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu la Demande de Cotation N°D13-317/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2025 du 05 septembre 2025 pour la production et la distribution des registres de suivi de la dispensation gratuite des traitements antipaludiques aux enfants de moins de cinq (05) ans ;
 Vu la lettre datée du 07 octobre 2025 portant proposition d'attribution de la Demande de Cotation N°D13-317/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2025 du 07 octobre 2025.

DECIDE :

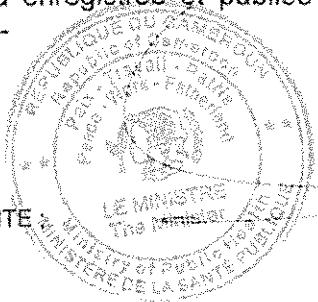
Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré attributaire de la Demande de Cotation N°D13-317/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2025 du 05 septembre 2025 pour la production et la distribution des registres de suivi de la dispensation gratuite des traitements antipaludiques aux enfants de moins de cinq (05) ans.

Nom du soumissionnaire	Intitulé	Montant TTC (FCFA)	Délai et lieu de livraison
TMS INDUSTRIES SARL B.P : 13 509 Yaoundé Tél.: 697 25 11 35	Production et distribution des registres de suivi de la dispensation gratuite des traitements antipaludiques aux enfants de moins de cinq ans	36 729 000	Trente (30) jours dans les dix (10) DRSP

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP/JDM ;
- ✓ CSPM-PNLP ;
- ✓ GTC/PNLP ;
- ✓ Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- ✓ Intéressé ;
- ✓ Archives/chronos.



Dr. Mouanda Maitche